

MERCIALYS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2020

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le jeudi 23 avril 2020, exceptionnellement à huis clos, il a été demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer et de participer à l'Assemblée en votant à distance les résolutions ou en donnant pouvoir au Président. Ainsi, le nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance était de :

- 913 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 63 191 217 actions (soit 69,01% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 191 217 voix ;
- 913 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 63 191 217 actions (soit 69,01% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 191 217 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2019 ont été approuvés (*1^{ère} et 2^{ème} résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,95 € par action (*3^{ème} résolution*). Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,47 € par action le 23 octobre 2019, le solde du dividende, d'un montant de 0,48 € par action, sera mis en paiement le 29 avril 2020 (date de détachement le 27 avril 2020).

L'Assemblée générale a également approuvé les informations mentionnées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice (*4^{ème} résolution*).

L'Assemblée générale a approuvé les rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à la Directrice générale déléguée (*5^{ème} à 7^{ème} résolutions*) ainsi que la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et de la Directrice générale déléguée (*8^{ème} à 10^{ème} résolutions*) et la politique de rémunération des administrateurs (*11^{ème} résolution*).

L'Assemblée générale a également approuvé l'avenant n° 3 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance (*12^{ème} résolution*).

Elle a, en outre, approuvé la vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi (*13^{ème} résolution*) et renouvelé les mandats d'administrateurs, pour une durée de 3 ans, de M. Jacques Dumas et M. Michel Savart (*14^{ème} et 15^{ème} résolutions*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*16^{ème} résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a approuvé les modifications statutaires suivantes :

- modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat et aux déclarations de franchissement de seuil (*17^{ème} résolution*) ;
- modification statutaire relative aux modalités de délibérations du Conseil d'administration (*18^{ème} résolution*) ;
- modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs (*19^{ème} résolution*) ;
- modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales (*20^{ème} résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*21^{ème} résolution*).

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 22 avril 2021.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs / presse :

Alexandre Leroy

Tél : + 33(0)1 53 65 24 39

Email : aleroy@mercialys.com

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention ¹
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	99,99%	63 149 958	0,01%	1 742	39 517
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	99,99%	63 149 958	0,01%	1 742	39 517
3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,95%	63 156 887	0,05%	26 530	7 800
4	Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice	99,30%	62 735 648	0,70%	441 300	14 269
5	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration	98,83%	62 433 134	1,17%	740 210	17 873
6	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général	93,03%	58 771 828	6,97%	4 401 749	17 640
7	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice à la Directrice générale déléguée	98,32%	62 114 731	1,68%	1 058 382	18 104
8	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	99,88%	63 097 434	0,12%	75 133	18 650
9	Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	75,37%	47 612 479	24,63%	15 560 686	18 052
10	Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée	75,37%	47 606 601	24,63%	15 560 787	23 829
11	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	99,87%	63 087 155	0,13%	81 133	22 929

¹ Les nouvelles règles (Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019) – Vote des résolutions :

Les abstentions ne sont plus comptabilisées comme des votes négatifs mais sont considérées comme des votes exprimés.

Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention ² Nombre de voix
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
12	Convention réglementée : approbation de l'avenant n° 3 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance	74,53%	47 070 382	25,47%	16 074 615	18 760
13	Vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi	99,99%	63 162 364	0,01%	9 506	19 347
14	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Dumas	92,56%	58 470 666	7,44%	4 699 390	21 161
15	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Savart	92,56%	58 471 193	7,44%	4 699 263	20 761
16	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	99,35%	62 766 069	0,65%	409 346	15 802

« NS » : non significatif

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention ² Nombre de voix
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
17	Modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat et aux déclarations de franchissement de seuil	99,01%	62 554 695	0,09%	626 720	9 802
18	Modification statutaire relative aux modalités de délibérations du Conseil d'administration	99,97%	63 160 638	0,03%	20 153	10 426
19	Modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs	99,96%	63 145 026	0,04%	27 395	18 796
20	Modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales	99,96%	63 150 682	0,04%	24 153	16 382
21	Pouvoirs pour formalités	99,98%	63 167 282	0,02%	13 663	10 272

« NS » : non significatif

² Les nouvelles règles (Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019) – Vote des résolutions :

Les abstentions ne sont plus comptabilisées comme des votes négatifs mais sont considérées comme des votes exprimés.

Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.